

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 10 novembre 2014
Présidence de M. Sébastien Rod

La séance est convoquée à 20h00 et débute à 20:15 la séance consacrée au BHNS à 19 :15 en préambule à la séance ayant quelque peu débordé.

Y compris le Président, 73 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mme Myriam Vaucher
MM. Alain Aebi, Pascal Barone, Loïc Béguin, Thierry Buche, Christian Lanzrein, Jean-Samuel Leuba, Pierre Robert, Philippe Sordet

Absente: Mme Alessandra Silauri

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le **Président** signale une modification au point 1 de l'ordre du jour. Un seul conseiller va être assermenté. Le groupe des verts doit présenter deux nouveaux conseillers, mais il ne peut pas le faire pour l'instant.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Jean-Daniel Jayet, du groupe radical, domicilié à la route de Belmont 27, qui remplace Mme Nina Aebi, démissionnaire, est assermenté. Le Président présente le nouvel élu à l'assemblée.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 8 septembre, le Bureau, ainsi que les vice-présidents, les scrutateurs suppléants et la secrétaire du Conseil se sont réunis pour planifier les activités jusqu'à la fin de cette législature. Une organisation qui permet d'assurer une convocation rapide des commissaires ad hoc a été mise en place. La répartition des commissaires se fait en fonction du poids des groupes au sein du Conseil. Les présidences des commissions sont assurées par chaque groupe à tour de rôle en fonction d'un tournoi prédéfini.

Le bureau électoral s'est réuni les 27 et 28 septembre afin de dépouiller les votations fédérales. Le taux de participation a été de 58,71%.

Le Président a répondu à l'invitation de la Municipalité et de la Direction des écoles à l'occasion du traditionnel apéritif de fin d'année scolaire.

Le 12 septembre toute la population était invitée par la Commune à la Journée de la mobilité.

Le 3 octobre, il y a eu une journée portes ouvertes à l'APOL.

Le 22 octobre a eu lieu l'inspection du Préfet à laquelle le Président n'a pas pu participer la date retenue se situant en pleine relâches scolaires

Le Président donne lecture de deux lettres de démission : Mmes Camille Winterhalter et Nina Aeby. Il fait l'éloge des deux conseillères sortantes en les remerciant de leur engagement.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1203/2014 CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RENOVATION DU COLLEGE DES PALES

M. Christophe Gessner, président de la commission, demande si les conseillers, qui ont reçu le rapport, souhaitent la lecture. Ce n'est pas le cas. La commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Mingard a apprécié l'étude qui a été faite. Il s'est inquiété du problème des façades et il se demande si la Municipalité s'était préoccupée de la durabilité de ces façades et du coût d'entretien, car le bois nécessite des interventions régulières.

M. Christophe Gessner répond que la commission s'était posée la question quant aux matériaux utilisés, notamment par rapport au choix du bois en question. Le bois Douglas est celui qui résiste le mieux aux intempéries.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que cette problématique a été évoquée. Les parois seront isolées, le bois Douglas étant très résistant. Il rappelle qu'au collège de la Croix les bardages sont aussi en bois et que ceci a été une bonne expérience. Au niveau de l'entretien, le coût est tout à fait raisonnable.

M. Alain Amy informe que le groupe socialiste et indépendants de gauche a quelques questions concernant le remplacement de la chaudière à mazout par la chaudière à gaz. Le préavis n'explique pas comment la Municipalité a choisi le gaz. Le chauffage au gaz est plus onéreux, même s'il a d'autres avantages. Il demande si une étude comparative de différents types d'énergies a été réalisée. Quant à la disponibilité du gaz dans le quartier des Pâles, le préavis est affirmatif, or c'est le Conseil qui décidera quand un préavis lui sera soumis. Il demande si la Municipalité a prévu un plan B en cas de retard de l'extension du gaz aux Pâles suite à un refus du Conseil.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que la Municipalité a fait un comparatif entre le chauffage à pellets et le chauffage au gaz. Ce dernier était la solution la plus rationnelle pour le collège en termes de production de chaleur, d'économies de place et de coûts au niveau de l'infrastructure. Il y a aussi la compatibilité du gaz avec les critères d'économie d'énergie, minergie etc. Les standards de durabilité vont être complétés avec des panneaux

photovoltaïques sur les toits. La Municipalité a approché la Ville de Lausanne, son partenaire habituel par rapport au financement de 75% par la Ville et 25% par la Commune. La Ville est très intéressée par cette infrastructure, car il s'agit d'un consommateur important.

M. Charles Monod précise qu'avec l'intégration du projet chauffage au gaz dans ce préavis, la Municipalité ne va pas revenir avec ce sujet au Conseil. Il y avait la problématique du chauffage à pellets où il y avait des problèmes de place de stockage. Il y avait aussi le problème des camions qui amèneraient les pellets trois fois par an, ce qui n'est pas très écologique. L'étude du chauffage au gaz a été remise dans la balance et s'est avérée la meilleure solution. Concernant le partenariat avec la Ville de Lausanne, pour avoir le financement de 75% par Lausanne et de 25% par Lutry il faut avoir une rentabilité entre cinq et sept ans, ce calcul a été fait et c'est rentable sur cinq ans.

M. Christian van Singer se demande si le transport du gaz de Russie est plus écologique que le transport des plaquettes forestières depuis la forêt jusqu'au collège. Il veut savoir si au lieu de remplacer le mobilier on ne pourrait pas le rénover. Dans le cas où la Municipalité décide de le remplacer, envisage-t-elle de donner le mobilier à des pays comme la Moldavie, la Roumanie ou autres pays, comme c'est le cas dans d'autres communes ?

M. Charles Monod précise que l'on ne peut installer une chaufferie à plaquettes forestières dans les localités de plus de 5000 habitants sans installer des filtres électrostatiques.

M. Christophe Gessner répond que la commission a eu l'occasion de visiter les salles de classe et que le mobilier est non seulement usé mais en plus très hétéroclite. Quant à l'utilisation du mobilier restant, il laisse le soin à la Municipalité d'en décider.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il n'y pas eu de réflexion pour savoir où ce mobilier allait partir. La plupart du matériel est dans un état très vétuste, mais il y a une partie que l'on va réutiliser.

M. Gaston Asper constate qu'à la page 5 du préavis on dit que les sous-sols resteront inchangés à propos des trois bâtiments. Il émet le **vœu** suivant concernant la salle de gymnastique : que les douches soient remises à neuf sur le compte des imprévus. En bas de la page 6 du préavis, il est question de la création d'une sortie de secours. Il ne l'a pas trouvé dans les plans.

Réponse de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli : un mur antisismique va être construit côté Sud-ouest. La sortie de secours sera à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de rénovation du groupe scolaire des Pâles, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis ;
2. d'accorder le crédit nécessaire à ces travaux, soit la somme de CHF 12'300'000.-
3. d'admettre le mode de financement proposé.
6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1204/2014 RELATIF AU CREDIT D'OUVRAGE POUR LE REAMENAGEMENT DES ECOPOINTS

M. Denis Richter, président de la commission en préambule cite deux publications, la FAO de fin octobre concernant la nette hausse du taux de recyclage et un article paru dans Numerus qui signale que pour la première fois les communes collectent plus de déchets

recyclables que de déchets incinérables. La taxe semble avoir modifié les habitudes de tri des déchets compostables.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. André Kudelski d'une part se félicite de la diminution des déchets classiques, mais d'un autre côté constate que le préavis, tel que présenté, établit une discrimination entre les citoyens. Le fait d'avoir une proposition d'un ramassage par semaine dans certains endroits et de deux ramassages dans d'autres n'est pas souhaitable dans la mesure où chacun paye les mêmes impôts.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : Il y a un traitement différent, mais il y a aussi une situation géographique différente. Avec 40% de déchets en moins, certains camions tournent à vide, il faut donc rationaliser. La Municipalité se propose de mettre en œuvre une collecte de déchets verts crus et cuits, c'est-à-dire méthanisables. Si la Municipalité a décidé de maintenir deux ramassages dans le bourg c'est parce que celui-ci a une configuration très particulière. Les citoyens ne peuvent pas avoir des containers pour stocker des sacs poubelle. Ce n'est pas le cas dans les hauts de Lutry où il est plus facile d'avoir un container. La suppression du 2^{ème} ramassage aura lieu en janvier 2016. L'entier des écopoints sera équipé d'un container Molok.

Elle rappelle que la collecte des ordures ménagères n'est plus financée par les impôts. C'est le principe du pollueur-payeur avec la taxe au sac qui est appliqué et ce qui n'est pas perçu par cette taxe est financé par la taxe forfaitaire.

M. Bernard Hagin explique que si on reprend le graphique de la page 2 du préavis la baisse est de 73 tonnes par mois ou de 9 tonnes par tournée. Il trouve un peu léger de prendre la décision d'annuler un ramassage. Ce n'est pas documenté. Il faudrait savoir où vont ces ordures. Dans le rapport, la forte augmentation du trafic à la déchetterie n'est pas mentionnée. Avant de prendre une décision, on pourrait analyser comment réorganiser la tournée.

M. Denis Richter répond que la commission s'est penchée sur cette question et que les réponses les ont satisfaits. S'il y a une modification des courbes, la Municipalité viendra devant le Conseil pour annoncer ces modifications.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : la tendance à la baisse des ordures ménagères est clairement exprimée dans ces lignes. Les tendances qui se dessinent dans les communes qui ont introduit la taxe en 2013 sont très claires. Il y a eu une diminution de 40% pour les ordures ménagères. Les autres déchets ont tendance à rester stables. Il n'y a pas assez de recul. Il y a eu une diminution dans la récolte du verre. Aujourd'hui, la Municipalité propose cette suppression, mais si les courbes devaient s'inverser elle reviendrait en arrière.

S'agissant des deux tournées organisées différemment, la Municipalité a examiné le problème avec le transporteur et cela s'avère difficilement organisable car ceci prolongerait la récolte des déchets toute la journée et l'objectif est de le faire en une demi-journée.

M. Pierre Bonjour considère que le préavis est bon mais pas la localisation des écopoints. Il pense que l'on peut positionner un écopoint sur une place publique s'il est contrôlé une fois par jour par la voirie et il doit être proche d'un lieu de passage. L'écopoint de la Croix-sur-Lutry est caché au milieu de nulle part. Il devrait être accessible et se situer dans un autre emplacement. Il invite la Municipalité à revoir la localisation de cet écopoint.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité est ouverte à l'installation de nouveaux écopoints. Elle partage l'avis de M. Bonjour au sujet de l'écopoint de la Croix. Elle va essayer de le rendre accessible malgré les difficultés qu'il y a à cet endroit.

M. André Kudelski demande si l'on a évalué quel était l'impact au niveau de la pollution avec toutes ces voitures qui devraient se rendre aux écopoints. Avec ce système, il y a beaucoup plus de trafic surtout dans les hauts de Lutry.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : non, parce qu'aujourd'hui il n'y a pas de déplacements supplémentaires aux écopoints. On a encore deux ramassages hebdomadaires pour les ordures ménagères. Si on va supprimer un, c'est parce que les ordures ménagères ont diminué de 40%. Il y a aussi deux ramassages mensuels pour le papier et carton et un mensuel pour les objets encombrants. Il y a peut-être un peu plus de déplacements aux écopoints à cause des déchets verts. Un bilan sur les déplacements sera effectué.

M. Alain Amy émet le **vœu** suivant : quand on passera à un ramassage hebdomadaire, si celui-ci est un jour férié, il faut qu'il soit repoussé au jour suivant.

Concernant le point 5 des conclusions du préavis, celui-ci ne mentionne pas d'acquisitions de terrains. Il demande si la Municipalité envisage d'acheter des terrains pour ces écopoints.

Mme Aude Savoy répond qu'actuellement il n'est pas prévu d'acheter des terrains, mais en fonction des projets, il n'est pas exclu que l'on doive faire quelques acquisitions.

Pour répondre au vœu, Mme Savoy signale que la Municipalité tiendra compte de cette possibilité, elle fera le nécessaire pour qu'il y ait un ramassage une fois par semaine.

M. Claude Weber s'interroge si les Moloks situés à côté du parking des Fêtes et au Voisinand vont être maintenus ou remplacés par l'aménagement d'autres écopoints.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : ces Moloks subsistent.

M. Olivier Rodieux demande s'il y a une réflexion globale concernant les autorisations pour déposer le verre. Actuellement celui-ci ne peut pas être déposé le dimanche. Avec le Moloks semi-enterrés, le dépôt de verre est moins bruyant.

Mme Aude Savoy répond qu'il n'est pas prévu de modifier la réglementation en vigueur. Si le dépôt de verre devait faire moins de bruit on peut imaginer une tolérance. C'est une question de bon sens et de citoyenneté.

M. Denis Aguet, qui habite près d'un écopoint avec un container pour le verre, remarque qu'il y a de nombreux citoyens qui ont peu de respect pour le voisinage.

M. Philippe Pilet, au sujet de la lettre envoyée aux habitants du bourg, émet le **vœu** suivant : autoriser le dépôt des sacs poubelles sur la voie publique dès 6 heures du matin au lieu de 7 heures. Ceci éviterait que certaines personnes déposent les sacs déjà le soir avant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis (deux abstentions, une voix contre), à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité de mettre en place sa nouvelle stratégie de ramassage des déchets.
2. d'autoriser la Municipalité à engager les études et les travaux pour le réaménagement des écopoints.
3. d'accorder les crédits nécessaires à ces études et travaux, soit la somme de CHF 1'215'000.- .
4. d'admettre le mode de financement proposé.

5. de donner à la Municipalité le pouvoir l'autorisant à répondre aux oppositions, à traiter à l'amiable l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux.

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 582/2014 *Fermeture du restaurant La Lagune et ouverture d'un nouveau restaurant avec cuisine italienne fine*

Information destinée aux Conseillers communaux septembre 2014

Préavis pour la séance du 6 décembre 2014

Préavis concernant le budget 2015 de la Bourse communale et des Services industriels.

Préavis concernant les crédits supplémentaires au budget 2014.

Préavis relatif au crédit d'étude pour le parking des Jardins du Château.

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité a acquis le petit bâtiment qui se trouve sur la route des Monts de Lavaux-Miroir que l'Etat de Vaud lui a proposé. Il s'agit d'une ancienne laiterie de 27 m². La Municipalité n'a pas encore de projet pour ce bâtiment. Elle a estimé que le prix de 6'500.- francs était intéressant.

8. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

9. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Claude Weber remercie la Municipalité pour le splendide escalier qui a été fait au nord du tunnel de Crochet. Apparemment les travaux ne sont pas finis, est-ce qu'une main courante est prévue ?

Mme Aude Savoy confirme qu'il n'est pas fini et qu'il sera équipé d'une main courante.

M. Pierre Bonjour observe depuis quelques mois le stockage de voitures neuves le long de la route de Lavaux près du garage du Grand-Pont. Il pose trois questions à la Municipalité : Est-ce que ce stock va durer et est-il conforme aux règles du plan de quartier Taillepied-Grand-Pont ?

Est-ce que la moitié du stock va disparaître quand les halles d'exposition seront finies ?

Que se passe-t-il à long terme avec la requalification routière que l'on est en train d'étudier le long de la route de Lavaux ?

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : par rapport à la planification du quartier l'objectif est de déplacer les voitures dans la halle d'exposition mais celle-ci a du retard. La qualification de ce périmètre va être liée par rapport aux axes forts. La semaine prochaine, la Municipalité reçoit les propriétaires privés qui longent la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service et les propriétaires du garage en font partie, il faudra discuter avec eux.

M. Yorick Delaunay informe qu'il y a un projet de postulat que les conseillers pourraient adresser à la Municipalité et qui a cours actuellement dans plusieurs communes du Canton, sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération des communes dans le périmètre du PALM, (article 156 de la Constitution vaudoise). L'intérêt d'une fédération est pour les communes de pouvoir réunir les efforts et les compétences de manière à adopter des stratégies ensemble. S'il y a des conseillers qui trouvent ce projet digne d'intérêt, qu'ils le communiquent à leur chef de groupe, qui lui transmettra la liste lors de leur prochaine séance de groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h21.

La prochaine séance est fixée au 6 décembre à 15h30

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Rod

Pilar Brentini